

Public cible

Professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux de la Nouvelle Aquitaine, usagers et associations d'usagers.

Inscriptions

Inscription en ligne sur le site internet du Ccecqa avant le 14 juin 2019.

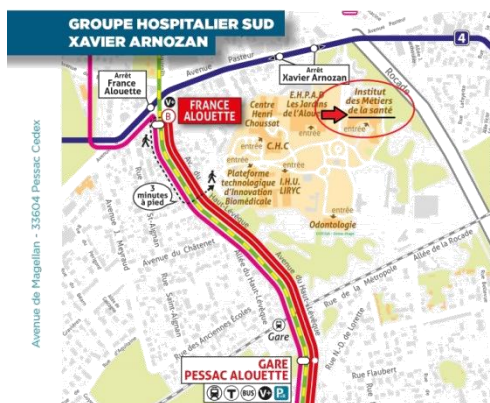
Cliquez ici : www.ccecqa.asso.fr

Vous recevrez par mail une confirmation d'inscription.

Gratuité pour les établissements adhérant au Ccecqa.

Pour les établissements non adhérents, une participation de 30 € par personne en présentiel, 70 € en accès en distance (visioconférence), est demandée.

Le repas du midi est à la charge de chaque participant (25 €).



CCECQA
Hôpital Xavier Arnozan
33 604 Pessac Cedex
Tél : 05 57 65 61 35
secretariat@ccecqa.asso.fr



ATELIER

ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE DES PERSONNES AGEES

« Réalités du terrain et interprétations de la loi »

27 juin 2019

9h30 - 16H30

Pré-Programme

Salle 1 - IMS Xavier Arnozan
Avenue du Haut Lévêque
33 604 Pessac (33)

Contexte

La fin de vie est un temps singulier pour toute personne et mérite une attention forte de la part des professionnels. La vulnérabilité physique et psychologique des personnes vient limiter leur capacité de discernement et de décision. Ce constat soulève de nombreuses questions particulièrement au regard du respect des droits et des libertés individuelles et de la qualité de l'accompagnement.

La loi Claeys-Leonetti a eu pour dessein de renforcer les droits du patient/résident et son autonomie en fin de vie. Dans cette perspective, elle cherche à faciliter le respect des choix du patient/résident avec les directives anticipées et la personne de confiance. Elle demande la formation initiale et continue des professionnels et développe les procédures collégiales. Elle rend possible l'accès, sous certaines conditions, à la sédation profonde et continue jusqu'au décès (SPCJD).

Une vraie dynamique d'application semble enclenchée sur le terrain. Il reste néanmoins des zones d'ombre et du chemin à parcourir pour que patients, famille, proches et professionnels de terrain s'approprient la loi dans toutes ses dimensions. De nombreuses questions d'ordre à la fois éthique et pratique sont soulevées par tous les acteurs.

Objectifs

Les échanges lors de cet atelier visent à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Comment garantir les droits des patients/résidents ?
- Comment accompagner au mieux les patients/résidents, les proches et les professionnels ?
- Quelles ressources internes et externes mobiliser ?
- Quels leviers pour faciliter la prise de décision d'une mise en œuvre (ou non) d'une sédation profonde et continue ?

Le focus de cette journée concernera **la personne âgée** résidant en structure médico-sociale ou séjournant en milieu hospitalier. Cette journée sera jalonnée de nombreux retours d'expérience et études de cas.

09h00

Accueil

09h30

Introduction Mme Rustichelli, vice-Présidente du Ccecqa

La journée sera modérée par le Dr Faucher et Maître Barbet de l'Espace Bioéthique Aquitain.

- Mettre en œuvre la loi Claeys-Leonetti : interprétations et regards croisés de professionnels
- Garantir les droits des patients/résidents en formalisant une stratégie, en soutenant les professionnels et en mobilisant les ressources disponibles
- Informer sur les droits, recueillir les souhaits du résident/patient : comment s'appuyer sur les directives anticipées et la personne de confiance ? Rôle du médecin traitant ? Rôle du médecin coordonnateur ? Rôle de tous les professionnels ?
- Repérer les besoins, évaluer, pour assurer le confort et adapter l'accompagnement : formation, coopération et concertation des professionnels ; télémédecine ; relation soignant/soigné ; prise en charge de la douleur, approches non médicamenteuses, soins de confort
- Justifier et accompagner la mise en place d'une SPC : état des lieux et retours d'expériences. Des paradoxes persistants ?

16h30

Fin de la journée